

CCNR : UNE PRÉSIDENTE NÉERLANDAISE PRÊTE À RELEVER LES DÉFIS

Ref: CC/CP (24)01

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, les Pays-Bas assurent la présidence de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR). La Suisse assume quant à elle la vice-présidence.

Président : Michiel van Kruiningen, Directeur des affaires maritimes au Ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau, chef de la délégation néerlandaise

Vice-président : Paul Seger, Ambassadeur, chef de la délégation suisse

La présidence tournante de la CCNR qui a lieu tous les deux ans garantit une bonne représentation de l'ensemble des États membres et une attention particulière à des thématiques clés.



RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE

La délégation néerlandaise poursuivra les efforts entrepris par la CCNR dans le cadre de la coopération avec la Commission européenne. Ces efforts sont essentiels, notamment en ce qui concerne les compétences de la CCNR, d'une part, et de l'UE, d'autre part.

Dans le cadre des relations avec la Commission européenne, des questions essentielles se posent : l'adaptation de diverses directives, les procédures de coordination ou encore le fonctionnement du CESNI (Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure). Les négociations sur la révision du règlement RTE-T en sont un bon exemple. En effet, les questions abordées (infrastructure des voies d'eau, développement durable, adaptation au changement climatique et numérisation) ont un impact direct sur les activités de la CCNR et du CESNI.



ŒUVRER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour les Pays-Bas, la transition énergétique constitue une thématique clé, avec deux priorités : la fiscalité énergétique et le financement de la transition énergétique.

Actuellement aucun droit d'accise n'est prélevé pour la navigation sur le Rhin en ce qui concerne les carburants. Alors que l'Accord de 1952 interdit les droits d'accise, l'UE travaille à l'élaboration d'une directive sur la taxation de l'énergie, qui concerne notamment les carburants de la navigation intérieure.

La seconde priorité concerne l'engagement de la CCNR pour le financement de la transition énergétique de la navigation intérieure européenne. La CCNR et l'UE envisagent de mettre un terme aux émissions de gaz à effets de serre, à l'horizon 2050, ce qui nécessite des investissements d'importance pour atteindre ces objectifs futurs. Pour soutenir le secteur, un financement de soutien pour la navigation intérieure est essentiel. Les Pays-Bas, conjointement avec la CCNR, souhaitent échanger avec l'UE afin d'améliorer la réglementation actuelle et, si possible, créer un fonds dédié à la navigation intérieure.



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au cours de leur présidence, les Pays-Bas entendent également mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique. Les voies d'eau sont déjà confrontées à des phénomènes naturels telles que la sécheresse et les crues. Cependant, il est attendu que le changement climatique renforce les événements extrêmes.

Pour assurer la fiabilité de la navigation intérieure, l'adaptation des voies d'eau au changement climatique est une tâche urgente et complexe. Des programmes et initiatives sont mis en œuvre, aussi bien aux Pays-Bas (Climate-proof Networks/Main Waterways Network et Integrated River management) qu'en Allemagne (Plan d'action « Basses eaux du Rhin »). Ces programmes ont pour objectifs d'inventorier les conséquences du changement climatique ou encore de développer des actions afin de renforcer l'adaptation des voies d'eau.

L'adaptation au changement climatique est une tâche qui doit être menée à bien au niveau international, dans la mesure où les voies d'eau dépassent les frontières nationales.



DÉVELOPPER LA NAVIGATION INTELLIGENTE

La délégation néerlandaise se félicite des actions menées récemment par la CCNR en matière de navigation automatisée et de conduite à distance. Dans sa vision publiée en 2022, la CCNR a affirmé que ces développements contribuent à la sécurité, au développement durable et à la compétitivité de la navigation sur le Rhin. Elle a également pris les mesures nécessaires pour qu'une possibilité de dérogation à ses règlements soit possible pour des projets pilotes.

Il va sans dire que la délégation néerlandaise salue avec beaucoup de confiance et d'enthousiasme les développements récents, espérant qu'ils aboutiront à un approfondissement et à une continuité dans ce domaine. Dans sa vision pour l'avenir de la navigation intérieure, la numérisation et l'automatisation sont considérées comme des priorités par la présidence néerlandaise.



À PROPOS DE MICHIEL VAN KRUININGEN

Après avoir terminé ses études universitaires en économie des transports à l'université Erasmus de Rotterdam, Michiel van Kruiningen a commencé sa carrière au Ministère des transports et de la gestion des eaux de l'époque. Il y a occupé plusieurs postes de conseiller politique dans le domaine de la politique de transport de passagers et de marchandises. Après un bref détachement à la Seconde Chambre des États généraux en tant que greffier de la commission, Michiel a travaillé pendant 18 ans à la municipalité de Rotterdam avant d'occuper son poste actuel (février 2023). Au sein de la municipalité, il a occupé plusieurs postes de direction dans les domaines du développement urbain, des opérations commerciales et du développement social, entre autres. Michiel est directeur des affaires maritimes au Ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau et est responsable de la navigation intérieure et des voies navigables, de la navigation, de la navigation durable, des ports maritimes et du transport multimodal de marchandises, ainsi que des pipelines.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

www.ccr-zkr.org



COOPÉRER SUR DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES À LONG TERME

Lors de sa présidence, la délégation néerlandaise souhaite accorder une attention particulière à la thématique des dispositions transitoires à long terme et de leur expiration.

Lorsque de nouvelles prescriptions techniques sont adoptées au sein de la CCNR concernant les bateaux de navigation intérieure, des dispositions transitoires peuvent être mises en place pour l'adaptation progressive de la flotte existante. Les bateaux existants bénéficient ainsi d'un délai pour la mise en conformité vis-à-vis de ces nouvelles prescriptions techniques. Ce délai s'étend généralement sur quelques années, voire dizaine d'années. Malgré les dispositions transitoires, pour certains bateaux, la mise en conformité n'est parfois pas réalisable techniquement ou entraînerait des dépenses déraisonnables. Sur la base d'une recommandation établie par la CCNR, des dérogations à ces prescriptions peuvent être accordées pour un bateau donné. C'est l'application de la « clause de sauvegarde ».

Avec des dispositions transitoires arrivant à expiration lors du renouvellement des certificats en 2035/2041, le risque de goulets d'étranglement pour certaines catégories de bateau s'accroît. La clause de sauvegarde peut, dans certains cas, offrir une solution. Par ailleurs, des solutions collectives à imaginer au niveau international (CCNR/CESNI) pourraient également représenter une option. Des travaux préparatoires sont en cours aux Pays-Bas pour proposer de telles solutions collectives pour les bateaux de petite taille.

La présidence néerlandaise souhaite poursuivre la coopération et les échanges sur le sujet.

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. **+33 (0)3 88 52 20 10**

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

www.ccr-zkr.org